



**Syndicat Mixte de Gestion
Conservatoire à Rayonnement Départemental
« Olivier Messiaen »**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »
17, rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS
Tél. 04.92.31.52.36.

ORDRE DU JOUR

Comité syndical du 10 avril 2013

Délibération n° 2013-10 (10/04/2013)	Modification du tableau des cadres d'emploi
Délibération n° 2013-11 (10-04-2013)	Demande de subvention au titre du FRAIM
Délibération n° 2013-12 (10/04/2013)	Droits d'inscription 2013 — 2014
Délibération n° 2013-13 (10/04/2013)	Programmation artistique 2013 — 2014

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le mercredi 10 avril 2013 à 16 heures 30 dûment convoqué par lettre individuelle en date du 18 mars 2013, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du Président, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Monsieur Félix MOROSO, Président du Syndicat Mixte
Monsieur Robert LAURENTI, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération
Monsieur Serge COLIN, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération
Madame Françoise BERENGUIER-BOYER, Conseillère générale
Madame Nadine VOLLAIRE, représentant la Communauté de Communes Asse-Bééone-Verdon
Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD
Madame Christine JOLY, directrice administrative du CRD
Monsieur Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint du CRD
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil général en charge de la culture

Etaient absents excusés :

Madame Sylviane CHAUMONT, Conseillère générale
Monsieur René MASSETTE, Conseiller Général
Madame Violette RENAUX, payeuse départementale

Délibération n° 2013-10 (10/04//2013)

OBJET : Modification du tableau des cadres d'emploi

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

Exposé des motifs — Le tableau des cadres d'emploi du Conservatoire n'a pas fait l'objet de toilettage depuis plusieurs années. Cette situation a pour conséquence qu'un nombre important de postes vacants de façon définitive figure au tableau des cadres d'emploi. Il est donc proposer de procéder à la suppression de 39 postes vacants.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** la suppression de 39 postes tel qu'indiqué dans le tableau joint en annexe.
- **d'autoriser** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 10 avril 2013.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

SUPPRESSIONS DE POSTES VACANTS DECIDEES 10 AVRIL 2013

GRADES	D.H.T.	DISCIPLINES	délibérations	Suppressions
Directeur d'Enseignement Artistique de 1ère catégorie	35h		08(15/05/08)	1
Professeur d'Enseignement Artistique hors classe	16 H			1
	16 h		08(15/05/08)	1
Professeur d'Enseignement Artistique classe normale	2h	Art Lyrique		1
	8h	Chant Choral - Techn. Vocale		1
	2h	Chorale		1
	16h	guitare		1
	16h	Clarinette		1
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1ère classe	20h		11(01/07/10)	1
	9 h	Danse		1
	12h			1
	4h			1
	20h			1
	10h			1
	8h		07(16/02/11)	1
	8h		07(16/02/11)	1
	4h		07(16/02/11)	1
	4h		03(29/09/10)	1
	4h	chant jazz		1
	2h30		17(26/10/09)	1
	TNC	Chant choral		1
	10h			1
5h50		01(05/02/09)	1	
4h	Danse jazz / théâtre		1	
A.E.A principal 2ème classe	12h	Clarinette		1
Coordinateur pédagogique et administratif	35 h	adjoint à la direction		1
Adjoint d'animation classe 2ème	35h			1
Adjoint Administratif 1ère classe	35h		01(05/02/09)	1
	35h			1
Adjoint Administratif 2ème classe	35h			1
	35h			1
	20h		06(08/07/08)	1
	30 h			1
adjoint technique classe 2ème	35h	Accueil et services divers		1
	20 h		07(09/10/08)	1
Agent d'accueil	20H	Agent d'accueil	07(22/02/12)	1
	35h	Agent d'accueil		1
Emploi saisonnier		2 postes ouverts	03(29/09/10)	2
TOTAL				39

Délibération n° 2013-11 (10/04//2013)

OBJET : Demande de subvention au titre du FRAIM

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

Exposé des motifs — Le montant prévisionnel d'acquisition d'instruments pour l'année 2013 s'élève à 21 744.85 € et concerne : 1 saxophone baryton, 1 clarinette base, 1 bec complet pour clarinette, 1 sousaphone, 2 cors en fa « petite main ». Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région au titre du Fonds Régional d'Acquisition d'Instruments de Musique.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** la demande de subvention auprès du Conseil Régional concernant le programme d'acquisition d'instruments pour l'année 2013 d'un montant de 21 744.85 € ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 10 avril 2013.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

Délibération n° 2013-12 (10/04//2013)

OBJET : Droits d'inscription 2013 — 2014

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

Exposé des motifs — Dans le cadre de la prochaine rentrée scolaire 2013 – 2014, il est proposé d'augmenter les droits d'inscription à hauteur de 1,5 %, 2.5 %, 3.5 % ou de ne pas procéder à d'augmentation.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** l'augmentation des droits d'inscription à hauteur de 2.5 % tel qu'indiqué dans le tableau joint en annexe ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 10 avril 2013.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

**Augmentation des droits d'inscription de 2,5 % pour l'année scolaire
2013 - 2014**

Instrument, Chant, Jazz, Danse	au-delà de 24 012 €	De 16 007 à 24 011 €	De 12 806 à 16 007 €	De 9 605 à 12 805 €	Moins de 9605 €
1 inscription	263 €	231 €	187 €	144 €	110 €
2 inscriptions	428 €	384 €	308 €	231 €	131 €
3 inscriptions	516 €	461 €	374 €	275 €	165 €

Instrument, Chant, Jazz, Danse	au-delà de 24 012 €	De 16 007 à 24 011 €	De 12 806 à 16 007 €	De 9 605 à 12 805 €	Moins de 9605 €
1 inscription	396 €	345 €	280 €	217 €	165 €
2 inscriptions	643 €	577 €	462 €	345 €	197 €
3 inscriptions	774 €	692 €	561 €	414 €	249 €

Instrument, Chant, Jazz, Danse	au-delà de 24 012 €	De 16 007 à 24 011 €	De 12 806 à 16 007 €	De 9 605 à 12 805 €	Moins de 9605 €
1 inscription	528 €	461 €	373 €	286 €	219 €
2 inscriptions	857 €	769 €	616 €	461 €	262 €
3 inscriptions	1 031 €	921 €	747 €	549 €	329 €

Possibilité de règlement en 2 ou 3 versements.

Délibération n° 2013-13 (10/04//2013)

OBJET : Programmation artistique 2013 — 2014

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

Vu la délibération n° 06(4/07/12) en date du 4 juillet 2012 décidant d'arrêter le montant de la programmation artistique annuelle au taux de 1.7 % du budget de fonctionnement de l'année en cours ;

Exposé des motifs — Le montant de la programmation artistique 2013 – 2014 s'élève à 44 900 € respectant le taux de 1.7 %. Selon la section de fonctionnement du BP 2013 qui s'élève à 2 664 922.70 €, le montant maximum autorisé de la programmation artistique 2013-2014 est de 45 303 €.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** la programmation artistique 2013 – 2014 pour un montant de 44 900 € qui n'excède pas 1.7 % de la section de fonctionnement du BP 2013 tel qu'indiqué dans le tableau joint en annexe ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 10 avril 2013.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

Programmation artistique 2013 - 2014 décidée le 10/04/2013

Intitulé	Dates	Lieux	Nature des dépenses	Montant TTC ou charges comprises
Master class jazz & blues				
1. Laurent de Wilde 2. Julien Baudry	30/11/2013	Digne les Bains	rémunérations	2 000,00 500,00
Stages jazz Raphaël IMBERT	sur l'année	Digne les Bains Manosque	rémunérations	3 200,00
Journées Musique et danse traditionnelles Stage		Digne/Manosque	Rémunérations	8 000,00
Bal	14/12/2013	Oscos Manosque	SACEM	200,00
Master class de blues	21-22 mars 2014	R. Char Digne	Rémunérations	1 000,00
Week-end musical				
1. Orchestre de Cannes stage "petit symphonique"	04/04/2014	Théâtre Jean Le Bleu Manosque	Rémunération	1 000,00
2. Master class Quatuor Debussy	05/04/2013		Rémunération	1 000,00
3. Chœur régional M. Piquemal - création Huteau	06/04/2013		Rémunération	4 000,00
Divers				1 000,00
Stage danse - Josette Baiz	11/04/14	Manosque	Rémunération	1 000,00
Stage danse contemporaine JC Bressac	à déterminer	Digne-les-Bains	Rémunération	1 000,00
Echange danse - Genève	à déterminer	Manosque		2 000,00
Opérette "La Belle Hélène" Offenbach	à définir	Digne - Manosque	Rémunérations	6 000,00
Projet festival chorale Académie	à définir			2 000,00
Projet départemental écoles du réseau - Beatles - Jean-Christophe CHOLET	mai - juin 2014	Oraison, Digne, Barcelonnette	rémunération	4 000,00
Concert des professeurs	à déterminer			2 000,00
Interventions en milieu scolaire	à définir	à définir		5 000,00
TOTAL				44 900,00